

POLITIQUE I.6: LANGUES UTILISEES LORS DES REUNIONS

*Dans les régions désignées bilingues, ainsi que dans les bureaux centraux où qu'ils soient situés, les réunions des comités de gestion des ministères et d'autres comités devraient se tenir dans les deux langues officielles.*

INTERPRETATION

En 1975, afin d'encourager un accroissement de l'usage du français comme langue de travail, le gouvernement indiquait l'importance de veiller à ce que les fonctionnaires puissent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix lors de réunions à tous les niveaux des ministères ou organismes et lors de toutes les réunions interministérielles.

Les ministères et organisme continueront de veiller à encourager et à faciliter l'usage des deux langues officielles dans les réunions des comités de gestion des ministères ou de tout comité ministériel ou interministériel. De façon plus spécifique, les gestionnaires devraient encourager l'usage du français, à la fois par les francophones et par les anglophones bilingues lors de réunions.